

Pešek, Ondřej

Néologie lexicale – procédés d'introduction et mécanismes d'interprétation

In: Pešek, Ondřej. *Enrichissement du lexique de l'ancien français : les emprunts au latin dans l'œuvre de Jean de Meun*. Vyd. 1. Brno: Masarykova univerzita, 2007, pp. 130-146

ISBN 9788021043176

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/123666>

Access Date: 17. 02. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

8. NÉOLOGIE LEXICALE – PROCÉDÉS D'INTRODUCTION ET MÉCANISMES D'INTERPRÉTATION

8.0 Introduction

Lorsqu'un néologisme (emprunt) apparaît dans la parole, c'est-à-dire dans un acte de communication verbale unique entre un émetteur (écrivain, traducteur, ou locuteur tout court) et un récepteur (lecteur, auditeur, allocutaire), le locuteur-créateur du néologisme doit bien s'assurer que cette nouvelle création sera bien comprise par son allocutaire. Sinon, la communication, qui suppose l'intelligibilité des propos de l'émetteur pour le récepteur, risquerait d'échouer ou de ne se réaliser que d'une manière imparfaite. Ce postulat de départ nous amène à nous interroger sur la manière dont se réalise la mise en discours des néologismes, sur le rapport entre l'émetteur-créateur de néologismes et le récepteur-interprète.

Nous allons donc nous intéresser aux différents procédés d'introduction de néologismes dans le discours (texte) par l'émetteur (écrivain, traducteur) ainsi qu'aux mécanismes cognitifs sollicités lors de l'interprétation du sens du néologisme par le récepteur (lecteur). Cette étude sera menée dans le cadre étroit de notre corpus : nous allons analyser les stratégies concrètes de l'insertion et de la compréhension de néologismes qui sont à l'œuvre dans les écrits de Jean de Meun, poète et traducteur. En ceci nous souscrivons entièrement au postulat n° 4 formulé par Louis Guilbert (1975 : 59) à propos de l'analyse de néologismes, qui précise : « La création du néologisme ne peut être dissociée de la personne du locuteur qui le crée et de l'énoncé qu'il produit, dans une situation donnée, lorsqu'il formule le mot nouveau ».

8.1 Typologie des néologismes

8.1.1 Typologie de Louis Guilbert

Avant de décrire les différents procédés de mise en texte de néologismes exploités par Jean de Meun, nous allons rappeler la typologie de néologismes établie par Louis Guilbert et mentionnée ci-dessus (p. 16 note 6). Il s'avère en effet, que les différents types de néologismes font appel aux différents mécanismes introductifs et interprétatifs. Puisque nous avons formulé quelques conclusions concernant la relation entre la morphologie de l'ancien français et l'emprunt au latin (cf. le chapitre *Latinisme et morphologie dérivationnelle de l'ancien français*), nous allons raffiner quelque peu cette typologie générale compte tenu du statut particulier qu'ont les emprunts au latin en français.

Comme nous l'avons vu, L. Guilbert (1975 : 59) distingue quatre grands types de néologie :

- 1) néologie phonologique – formation de la substance du signifiant et sa transcription
- 2) néologie syntagmatique – tous les modes de formation qui impliquent la combinaison d'éléments différents (dérivation et composition)
- 3) néologie sémantique – mutation sémantique sans création d'une substance signifiante nouvelle
- 4) néologie d'emprunt

8.1.2 Typologie des néologismes « savants »

Pour ce qui est des néologismes savants, il n'est pas toujours évident de décider quelle est la catégorie dont ils relèvent. Puisque les affixes dérivationnels latins sont devenus progressivement partie intégrante du système morphologique français (tout en étant marqués « savants »), les procédés de néologie 2 et 4 s'interpénètrent et sont en quelque sorte complémentaires. Un mot comme *accusation* ou *imaginable* ne représentent pas pour nous des emprunts purs et simples, mais plutôt des créations françaises de type syntagmatique (classe 2 selon Guilbert) dont la formation a été stimulée par les vocables latins (*accusatio*, *imaginabilis* respectivement). Il y a donc l'influence de l'emprunt, mais relativement faible : le sens compositionnel du dérivé correspond exactement au sens de la base + affixe (*accuser* + *ation*, *imaginer* + *able*), théoriquement, le mot serait créable en français sans que le modèle latin intervienne. Par contre un mot comme *convertible*, attesté pour la première fois chez Jean de Meun, est un mot bien construit selon les règles françaises (dérivation savante à partir de *convertir*), mais le rôle de l'emprunt est ici beaucoup plus grand puisque le sens de ce *convertible* ne correspond pas au sens compositionnel que donnerait la liaison *convertir* (dans son sens attesté avant le *Roman de la Rose*, c'est-à-dire « amener qqn à adopter une croyance, une religion ») et le suffixe *-ible*. Aussi l'emprunt et la création française s'interpénètrent-ils, ce qui contribue à l'accélération de la latinisation du français. Étant donné cette situation particulière, nous proposons le schéma suivant de la néologie qui tient compte de l'interaction entre le français et le latin au Moyen âge.

- 1) néologie phonologique
- 2) néologie syntagmatique
 - a) propre – dérivation et composition au sein de la couche autochtone (ex. : *louablement*, *malifiable*)
 - b) « savante » avec une faible influence de l'emprunt (ex. : *accusation*, *imaginable*)
 - c) « savante » dépendante fondamentalement de l'emprunt (ex. : *convertible*)
- 3) néologie sémantique
 - a) propre – métonymie, métaphore, amélioration, etc. indépendante de l'influence d'un

idiome étranger

b) emprunt sémantique (ex. : *absolu*, *conception*)

4) néologie d'emprunt – première apparition d'un nouveau morphème lexical (ex. : *porisme*, *correlaire*, mais aussi *convertir*, *imagination*, etc.). Les latinismes qui, du point de vue synchronique, servent de dérivés pour des bases « populaires » relèvent également de cette catégorie (*résolution*, *maturité*, etc.).

Il est intéressant d'observer que chacun des types de néologie fait appel aux différents mécanismes cognitifs des lecteurs (auditeurs) qui, confrontés pour la première fois à une expression nouvelle, sont obligés d'en interpréter le sens. La bonne compréhension du sens par le lecteur dépend aussi de la manière dont le néologisme est inséré dans le discours (texte).

8.2 Modalités d'introduction et d'interprétation

Il est évident que les modalités de l'introduction des néologismes varient en fonction du type de la néologie. Nous pouvons distinguer deux types majeurs de la mise en discours des néologismes que l'on peut observer chez les auteurs et traducteurs médiévaux : soit le néologisme figure au sein d'une tournure explicative fréquente dans la littérature médiévale (binôme synonymique ou glose), soit il est mis directement dans le texte sans être accompagné d'une explication quelconque. Dans ce cas, la compréhension du sens du néologisme par le lecteur fait appel soit à sa compétence linguistique, soit au contexte qui joue un rôle désambiguïsateur en limitant les possibilités d'interprétation.

8.2.1 Binôme synonymique¹

Beaucoup de chercheurs² ont souligné le rôle du binôme synonymique dans l'introduction de mots nouveaux en français au Moyen âge ; ce procédé étant abondamment exploité notamment dans les traductions du latin au XIV^e siècle. Après une présentation générale de cette figure dans la tradition littéraire médiévale, nous analyserons son fonctionnement dans les textes de Jean de Meun en prêtant une attention particulière aux binômes comportant des latinismes.

8.2.1.1 Définition

Dans l'ensemble de la littérature médiévale, on constate une fréquence particulièrement élevée de couples de synonymes dont les fonctions dans le texte peuvent être très variées. Ces couples, qui présentent une structure syntaxique typique, sont désignés le plus souvent par le terme « binôme synonymique ». Claude Buridant, qui a consacré plusieurs études à ce phé-

1 Nous utilisons ce terme conformément à C. Buridant (1977, 1980)

2 C. Buridant (1977, 1980), L. Loefstedt (1976), P.-M. Schon (1960), S. Pellegrini (1953), Y. Malkiel (1959)

nomène, définit le binôme ainsi : « ...séquence de deux synonymes appartenant en principe à la même catégorie grammaticale et placés sur le même plan de hiérarchie syntaxique ».³ Les membres du binôme sont reliés le plus souvent avec les conjonctions *et*, *ou*, *ne* (dans les négations), exceptionnellement leur liaison peut être asyndétique. Ils sont, dans la plupart des cas, syntaxiquement équivalents, c'est-à-dire ils sont assortis des mêmes articles, pronoms, prépositions, adverbes, etc. Nous pouvons illustrer notre propos par les exemples suivants, tirés de la traduction de Végèce par Jean de Meun (cités par Löfstedt, 1976 : 453), à gauche figure le mot latin, à droite la traduction de ce mot par un binôme :

pro copia – por plenté et por habundance
suam substantiam – leurs substances et leurs avoirs
magna fiducia – granz seurtéz et granz fiance.

8.2.1.2 Fonctions du binôme

Généralement, on distingue deux fonctions principales du binôme : fonction ornementaire et fonction explicative. Nous parlons de la fonction ornementaire là où l'accumulation des synonymes est un fait stylistique, relevant de l'esthétique médiévale héritée de la rhétorique antique. Comme le fait remarquer E.-R. Curtius⁴ cette pratique constitue l'un des procédés de *l'amplificatio*. La fonction explicative du binôme se manifeste selon deux modalités : 1) l'un des membres du binôme complète, précise ou glose le sens de l'autre et 2) les deux membres fonctionnent en synergie pour rendre un seul concept pour lequel le français n'avait pas d'expression univérale. Si au Moyen âge le binôme avait essentiellement une fonction explicative, la fonction ornementaire restant secondaire, aux XV^e et XVI^e siècles il est utilisé notamment pour des raisons stylistiques et esthétiques. La figure du binôme disparaît de la littérature française à l'époque de classicisme qui la considère comme signe d'imperfection et d'approximation, incompatible avec l'ordre et la discipline rationnelle.

Pour des raisons évidentes, nous ne nous intéresserons ici qu'au fonctionnement des binômes explicatifs puisque c'est dans le cadre de ceux-ci que de nombreux emprunts au latin ont été introduits dans la langue française.

8.2.1.2.1 Binômes explicatifs

La figure de binôme de fonction explicative est particulièrement fréquente dans les traductions médiévales où elle fonctionne selon plusieurs modalités. Leur fonctionnement a été résumé par Claude Buridant (1980 : 20–28), nous rapportons ci-dessous les points essentiels de son analyse. C. Buridant distingue 4 fonctions principales des binômes synonymiques dans les traductions médiévales.

³ C. Buridant (1980 : 5).

⁴ E.-R. Curtius cité par C. Buridant (1980 : 6)

1) les deux termes de la langue cible correspondent à une paraphrase du mot de la langue source :

ad castra – as loges e al hernois
satrapas – les princes et les baruns

2) le binôme remplit une fonction restrictive : à un terme de signification large est associé un autre terme contenant des sèmes particuliers qui restreignent la signification du premier terme :

acquirere – prendre et saisir
confederare – feire et confermer

3) le binôme rend le sens complexe d'un verbe latin préfixé :

perficere – feire et assovir.

4) le rôle le plus important du binôme dans les traductions consiste dans l'introduction d'un mot nouveau, d'un terme savant calqué sur le latin. C. Buridant (1980 : 23) fait remarquer à ce propos : « dans beaucoup de cas, ils ont une mission d'explication paraphrastique en doublant un transfuge du latin, plus ou moins savant, par son correspondant vulgaire, plus familier, qui lui sert d'appui et d'introducteur ».

Comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, cette pratique était particulièrement fréquente au XIV^e siècle, chez Nicole Oresme en particulier pour qui le binôme est un instrument privilégié de l'introduction des latinismes en français. Walther von Wartburg (1946 : 43) remarque à ce propos : « Du reste le moyen dont Oresme se sert assez souvent pour introduire ses latinismes est offert par une habitude stylistique tout à fait générale au Moyen âge, celle d'exprimer une idée par des synonymes juxtaposés. Ainsi Oresme en écrivant *agent et faiseur, la puissance auditive ou puissance de oïr, confidence ou confiance, persister et demourer, la vélocité et hastiveté du mouvement* introduit en français *agent, auditif, confidence, persister, vélocité, etc.* »

8.2.1.3 Binômes synonymiques dans l'œuvre de Jean de Meun

Nous allons maintenant étudier l'usage des binômes synonymiques dans les textes de Jean de Meun en nous concentrant notamment sur leur rôle dans l'introduction des latinismes dans la langue. Ce faisant, il faut distinguer soigneusement le *Roman de la Rose* et la traduction de *De Consolatione Philosophiae* de Boèce (*Li Livres de Confort de Philosophie*). Les binômes fonctionnent différemment dans un texte qui est une production originale, quoique largement inspirée des écrits latins, et une traduction pure et simple. Le texte original présente en quelque sorte une autonomie conceptuelle et linguistique tandis que la traduction dépend du texte qu'elle transpose et doit résoudre le problème des équivalences et au niveau du contenu et au niveau de l'expression.

8.2.1.3.1 Binômes synonymiques dans le *Roman de la Rose*

En observant les binômes synonymiques répertoriés dans le *Roman de la Rose*, nous sommes amenés à conclure qu'ils ont, dans leur majorité, la fonction ornementaire. De même que dans l'ensemble de la littérature

médiévale, la figure du binôme utilisée par Jean de Meun dans le *Roman de la Rose* relève des champs lexicaux privilégiés des binômes ornemenaires comme par exemple celui de l'émotion :

A grant deduit, a grant joie (13 992)

Que j'oi perdu joie et soulaz (15 111)

Borde de soulaz et de joie (15 480)

Si en ai duel et desconfort (4053–Guillaume de Lorris, 10 560–Jean de Meun)

Plaine de duel et de soupir (6156)

Ne mena duel ne marrement (6386)

Ne tels duels ne tels marremenz (13384)

En duel, ce dist, ne en tristesse (16 716), etc.

Malgré un nombre relativement élevé des premières attestations des néologismes dans le *Roman de la Rose*, Jean de Meun ne se sert pas de la figure de binôme pour faciliter leur introduction dans le texte. Cela est dû entre autres raisons au fait que le *Roman de la Rose* est un poème, l'auteur est donc limité par la forme, il doit respecter le nombre de syllabes, le rythme et la rime : contraint par les exigences esthétiques, il doit renoncer aux procédés explicatifs qui alourdiraient considérablement le texte de son poème. Le binôme n'étant que l'une des manières de la mise en discours des néologismes, l'interprétation du sens des néologismes du *Roman de la Rose* par les lecteurs repose sur d'autres procédés, que nous présenterons ci-dessous.

8.2.1.3.2 Binômes synonymiques dans la traduction de Boèce

Les binômes synonymiques ayant la fonction explicative sont beaucoup plus fréquents dans la traduction de Boèce. Nous allons en donner une description détaillée en prêtant l'attention essentiellement aux binômes qui participent au processus de la néologie lexicale. À l'exemple de Claude Buridant, nous allons opérer avec les notions fondamentales de la théorie des champs conceptuels⁵ qui s'est avérée particulièrement pratique pour nos explications.

En considérant la liste des binômes figurant dans la traduction de Boèce établie par Denis Billotte (D. Bilotte : 2000), nous constatons que leur fonctionnement est multiple et correspond en gros au classement prototypique de Claude Buridant (cf. ci dessus p. 134).

La plupart des binômes synonymiques relevés dans la traduction de Boèce par Jean de Meun consistent dans l'association de deux mots autochtones rendant ensemble le sens d'un mot latin qui exprime à lui seul un concept pour lequel le français n'avait pas d'expression univérale. L'utilisation du binôme trahit le souci du traducteur de puiser dans les ressources de sa propre langue au lieu d'avoir recours à l'emprunt. Le lecteur est donc invité

5 cf. Ducháček (1960, 1967) ; Ostrá (1967, 1971, 1974)

à additionner, à combiner les sens des deux membres du binôme pour saisir le sens du lexème du texte original.

Le binôme rend souvent le sens du lexème original assez précisément, cf. les exemples suivants :

*.. an ille philosophus esset, si quidem illatas iniurias leniter patienterque **tolerasset**, ... – .. se cil fust philosophe, c'est a savoir s'il **eust soufert et porté** debonnairement et en pacience les injures...* B⁶ (II, 7, 70)

*An sectanda noverunt, sed transversos eos **libido** praecipitat ? – mais certes ils ont bien cogneu les chosez que il doivent ensuivre, mais **lecherie et convoitise** les en détourne et les trebuche.* B (IV, 2, 89)

Dans l'exemple de *tolerare – souffrir et porter* nous pouvons constater que le sens du verbe *souffrir* avec son sème « souffrance » s'ajoute aux sèmes du verbe *porter* pour rendre le latin *tolerare* dont le sens « supporter (avec patience) ce qu'on trouve désagréable » correspond à l'addition des sens respectifs des deux membres du binôme. De même *convoitise* dans le deuxième exemple ajoute au sémème de *lecherie* (« amour excessif des plaisirs sexuels ») le sème de « désir, vouloir » pour former ensemble le sens du latin *libido* « recherche du plaisir sexuel ».

Il arrive parfois que le sens d'ensemble résultant du binôme ne rend le sens du mot latin qu'approximativement, cf. l'exemple suivant :

*.. an tu in hac vitae **scenam** nunc primum subitus hospes venisti... – es tu ores premierelement venus soudainz et hostes en **la cortine et en l'ombre** de ceste vie...* B (II, 3, 45)

Nous avons également relevé des exemples des binômes dont les membres sont en relation restrictive dans la mesure où l'un restreint la signification large de l'autre. Cf. les exemples suivants :

*.. ut divinum merito rationis animal non aliter sibi **splendere** nisi inanimatae supellectilis possessione videatur... – .. si que a homme qui est beste divine par la merit de raison, il ne li est pas avis que il **soit biaux ne nobles** fors que par la possession des chosez qui n'ont nulles ames...* B (II, 5, 78)

*.. sed quid de herbis arboribusque, quid de inanimatis omnino **consentiam** rebus prorsus dubito... – me je me doute du tout et ne sai **que dire ne quoi acorder** des herbez et des arbrez et de toutez les chosez qui n'ont nulles ames...* B (III, 11, 47)

Dans les deux cas le premier membre du binôme est un lexème d'une très large signification. Conformément à la théorie des champs conceptuels, nous pouvons affirmer que *biaux* et *dire* sont tous les deux éléments centraux du champ conceptuel dans lequel ils appartiennent, de la beauté et de dire (*verba dicendi*) respectivement. En tant que tels, ils ne comportent que des traits sémantiques d'identification, obligatoires pour qu'un lexème puisse être inclus dans un champ conceptuel donné et communs à tous les membres du champ. Le sémème du deuxième membre du binôme comporte des

6 Nous marquons par « B » *Li Livres de Confort de Philosophie*

sèmes qui, rattachés par la mise en binôme aux sèmes du premier membre, font office des sèmes de spécifications servant à diversifier et à hiérarchiser les unités lexicales au sein de la structure onomasiologique (champ conceptuel) ; concrètement les traits « supériorité » dans le cas de *noble* et « accord » dans le cas de *accorder*. La signification d'ensemble du binôme, résultant du rattachement des traits d'identification véhiculés par le premier membre et des traits de spécification assurés par le second, correspond ainsi à la signification de l'expression unverbale latine :

splendere (esse splendidus) – « être d'une beauté (*biaus*) supérieure (*noble*) »

consentire – « dire (*dire*) avec consentement (*accorder*) ».

Dans les deux séries d'exemples que nous avons étudiées, le fonctionnement du binôme est le même : pour reprendre une expression de Claude Buridant (1977 : 316) « le couplage transcrit sur le plan horizontal, par association, les sèmes contenus synthétiquement dans le terme unique latin ».

8.2.1.3.2.1 Binômes synonymiques et la néologie lexicale

Abordons maintenant la question qui nous intéresse le plus, à savoir la relation entre le binôme et la néologie lexicale dans la traduction de Jean de Meun.

Sur les quelques 30 latinismes dont la première attestation en français est justement celle de la traduction de Boèce, seulement deux figurent en binôme, ensemble avec un mot autochtone :

.. *super haec, inquit, igitur ita ego quoque tibi veluti **corollarium** dabo...*
– *seur ces choses donques, dist elle aussi te donrai je ci aussi comme une **corellaire ou un loier de coronne**...* B (III, 10, 77)

.. *veluti geometrae solent demonstratis propositis aliquid inferre, quae **porismata** ipsi vocant...* – ... *aussi comme li geometrien, quant il ont démontré leurs propons, seulent conclurre et ajuster aucunes chosez que il apele[n]t **porismes ou esclarcissemens des chosez devant ditez**...* B (III, 10, 77)

Les deux exemples se trouvent ensemble dans un autre endroit du texte, assortis des même binômes : .. *et pulchrum, inquam, hoc atque pretiosum sive **porisma** sive **corollarium** vocari mavis...* – *ce est, dis je, bele chose et precieuse ; apele la, si comme tu veulz miex, ou **porisme ou correlaire ou esclarcissement ou loier de coronne**...* B (III, 10, 87)

Le second membre du binôme représente un équivalent autochtone du néologisme dont le sens est ainsi explicitement défini. *Porisme* et *correlaire* sont tous les deux néologismes d'emprunt : il s'agit de l'introduction des mots qui ne présentent aucune motivation morphologique par rapport au fond lexical de l'époque⁷ : sans recours au binôme (ou à un autre procédé explicite) le lecteur serait dans l'impossibilité de comprendre le sens de ces nouvelles unités lexicales.

7 Nous ne supposons pas, en français, de relation dérivationnelle entre *couronne* et *correlaire*.

Nous tenons à faire remarquer que les membres des deux binômes sont reliés avec la conjonction *ou*. Celle-ci articule l'équivalence des deux dénominations, elle est à interpréter ici comme « autrement dit ». Contrairement au binôme relié avec la conjonction *et*, le binôme avec la conjonction *ou* ne forme pas un ensemble conceptuel résultant de l'addition et de la combinaison des sèmes des deux membres. Le lecteur est invité à dissocier les deux lexèmes du binôme et à interpréter le deuxième mot comme une sorte d'explication du premier. La structure binomique *A ou B* doit donc être traitée comme distincte de la structure *A et B* puisque chacune oriente différemment l'interprétation sémantique de l'ensemble.

8.2.1.3.2.1 Néologie sémantique, exemples de *absolu* et *charité*

Si le binôme synonymique de structure *A et B* n'est pas pour Jean de Meun un instrument privilégié pour l'introduction des néologismes d'emprunt (contrairement aux traducteurs de la 2^e moitié du XIV^e siècle, tel Nicole Oresme), notre traducteur s'en sert pour aider le lecteur à interpréter la néologie sémantique qui se développe, par la voie de l'emprunt, dans le cadre des signifiants déjà existant dans la langue française.

Nous allons donc étudier maintenant l'exemple des lexèmes *absolu* et *charité* ; dans les deux cas, il s'agit de latinismes empruntés antérieurement à la traduction (*absolu* – première attestation 1080, *charité* – X^e siècle) qui reçoivent, dans le texte de Jean de Meun, une nouvelle acception.

Considérons ces deux occurrences de *absolu* dans la traduction de Boèce :

.. *si per se considerentur necessitatis esse nexibus **absoluta**...* – .. *se elles sont regardez par eulz, elles **sont franchez et absoluez** des lians de necessité...* B (5, 6, 136)

.. *nec iniquae leges **solutis** omni necessitate voluntatibus praemia poenasque proponunt...* – .. *ne les lais ne propousent pas ne ne promettent felonnessement loiers et paines aus volentéz des hommes qui sont **absoluez et delivrez** de toutez necessitéz...* B (5, 6, 167)

Le mot *absolu* apparaît en français au XI^e siècle, sous forme *asolu* et *ausolu* d'abord dans le sens 1) « sanctifié par absolution », au XIII^e siècle la forme, refaite pour répondre plus fidèlement à l'orthographe latine, devient *absolu* et en même temps le sens passe à 2) « parfait » puis à 3) « complet, intégral ». Nous avons donc, dans l'emploi qu'en fait Jean de Meun une innovation de sens évidente, nettement distincte des acceptions précédentes puisque dans sa traduction, *absolu* signifie « délivré ». Cette nouvelle acception est déterminée (créée) par la figure du binôme synonymique dont *absolu* est l'un des membres. C'est grâce au mot autochtone (*franchez* ou *delivrez*) que le lecteur médiéval saisit le sens de *absolu* dans cet emploi. Le contenu du mot autochtone recouvre le champ onomasiologique dans lequel se situe le nouveau sens de *absolu*, c'est-à-dire « absence de contrainte, de dépendance » au sein duquel *franche* et *delivre* occupent la position centrale. Ce nouveau sens de *absolu* ne s'est pas maintenu en français. Nous pensons

que cela est dû au fait qu'il était trop éloigné des autres acceptions avec lesquelles il n'avait pas de sèmes communs (même avec le sens 1 de *absolu* le lien était trop obscur). La lexicalisation de cette acception néologique aboutirait à l'homonymie plutôt qu'à la polysémie. Comme on le sait, les locuteurs essaient d'éliminer l'homonymie autant que possible ; l'innovation sémantique opérée par Jean de Meun n'avait donc que peu de chances de se maintenir dans la langue.

Le cas de *charité* est également très intéressant. Voici le contexte :

*.. adeo haec sui **caritas** non ex animali motione, sed ex naturali intentione procedit... – .. si que **ceste charité et ceste amour** que chascune chose a de soy meismes ne vient pas du mouvement de l'ame, mais de l'entencion de nature...* B (III, 11, 91)

L'expression *charité*, emprunt du latin *caritas* apparaît en français dès le X^e siècle avec le sens 1) « l'amour de Dieu et du prochain » désignant ainsi la vertu théologique. Au XII^e siècle il commence à désigner à la fois 2) « l'attitude ou le sentiment de générosité envers les pauvres » et aussi 3) « un don, une aumône ». En latin le mot *caritas* a une signification beaucoup plus large, il signifie simplement « amour, affection » et c'est également dans ce sens que l'utilise Boèce dans son texte. Du point de vue onomasiologique, le mot français *charité*, dans son sens 1 appartient au champ conceptuel de l'amour. Le mot *amour* est l'élément central de cette structure puisque son sémème ne comporte que les traits d'identification de ce champ, à savoir « sentiment favorable à l'égard d'une personne (animal, chose) ». Dans le binôme *charité et amour*, le mot *amour* fait ressortir les traits d'identification que comporte le sémème de *charité* au détriment de ses traits de spécification (« amour de Dieu, du prochain en vue de Dieu »). Le mot *charité* se trouve ainsi entraîné d'une position périphérique, qu'il occupait jusque là, plus près du centre du champ conceptuel de l'amour, à l'instar de *caritas* en latin. Pourtant, cette signification ne s'est pas lexicalisée en français et n'est restée, de même que *absolu*, qu'un effet éphémère de la parole, de la figure de binôme.

8.2.1.3.2.1.2 Binôme synonymique comme preuve d'une faible intégration de l'emprunt

Comme nous l'avons vu, le binôme du type *A et B* n'est pas utilisé par Jean de Meun pour introduire de nouveaux mots en français. Cependant, nous avons relevé plusieurs exemples de cette structure dans laquelle figure un latinisme associé à un mot autochtone, familier des contemporains de Jean de Meun. En voici quelques exemples :

*.. quod ea melius uberiusque recognoscentis omnia vulgi ore **celebrentur**... – .. pour ce que ce choses **sont celebrees et loees** mieux et plus plenteureusement par la bouche du peuple recoignoissant toutez les choses...* B (I, 5, 29)

*.. et eo usque cum his quos eludere nititur **blandissimam familiaritatem**... – .. et comment elle porte **tres soueve familiarité et tres habondant amour** a ceulz que elle s'esforce a decevoir...* B (II,1, 5)

.. *quod enim simplex est indivisumque natura, id **error** humanus separat...* – .. *car la chose qui est une et simple ne ne puet estre devisee, **erreur et folie** humaine la depart...* B (III, 9, 11)

.. *ita ille omnia suo cernit **aeterno** presenti...* – .. *aussi voit diex toutez chosez en **son eternel et pardurable** present...* B (V, 6, 80)

Tous ces latinismes qui sont traduits par Jean de Meun par un binôme de type *A et B* sont attestés en français déjà à une époque antérieure à la traduction avec le même sens qu'ils ont ici (*célébrer* – 1120, *familiarité* – XII^e, *erreur* – 1123, *éternel* – 1175). Le fait de mettre ces expressions en binôme explicatif démontre le souci de l'auteur de faire comprendre aux lecteurs le sens de ces mots qu'il juge peu usités et peu connus. Le mot autochtone du binôme rappelle en quelque sorte le sens du latinisme dont il est l'équivalent plus ou moins approximatif. Le binôme peut ainsi être pour nous l'une des preuves d'une faible intégration de l'emprunt dans le français de l'époque.

8.2.1.3.2.2 Résumé

Pour conclure notre analyse de la relation entre le binôme synonymique et la néologie lexicale dans la traduction de Boèce par Jean de Meun, nous sommes amenés à constater les faits suivants :

- 1) Contrairement à la pratique des traducteurs de la génération de Nicolas Oresme, le binôme de la structure *A et B* n'est pas exploité par Jean de Meun pour faire entrer un nouveau mot (signifiant + signifié) dans la langue. En revanche Jean de Meun fait appel à cette figure pour faciliter aux lecteurs l'interprétation des néologismes sémantiques (emprunt de sens).
- 2) Pour expliciter le sens des néologismes d'emprunt qu'il introduit dans la langue française, Jean de Meun utilise la structure binômique *A ou B* dans laquelle le deuxième membre sert à expliquer ou à paraphraser le sens du néologisme. La structure *A ou B* se rapproche ainsi d'une autre figure explicative, la glose.

8.2.2 Glose

La glose, dans le sens large du terme, est un procédé explicatif auquel les traducteurs médiévaux ont souvent recours. C. Brucker, dans son article « Pour une typologie des traductions » (C. Brucker : 1997) distingue plusieurs types de gloses : gloses de définition, gloses encyclopédiques, gloses pédagogiques. Chacun de ces types de glose a sa fonction particulière et est utilisé dans les traductions pour des raisons diverses. Dans le cadre de notre analyse nous ne nous intéressons qu'au fonctionnement des gloses dites de définition qui représentent entre autre l'une des manières d'introduction d'un mot nouveau dans le texte. A la différence du binôme synonymique, qui consiste en coordination de deux termes d'une même classe grammaticale, la glose représente une paraphrase explicite du sens du néologisme. Chez Jean de Meun, la glose est utilisée soit pour expliquer des expressions désignant

les réalia de la vie de la Rome impériale, soit pour définir le sens d'un terme néologique que l'auteur juge difficile à interpréter et à comprendre ; dans cette fonction, les gloses figurent également dans le *Roman de la Rose*. La glose chez Jean de Meun revêt les deux formes suivantes :

1) l'expression est suivie par la glose introduite par une tournure explicative *c'est, c'est-à-dire*. Le sens du néologisme est rendu par un mot ou par un syntagme du vocabulaire courant :

*Si quis Arctiuri sidera nescit propinqua summo **cardine** labi... – Se aucuns ne scet que celle estoille que on appelle Arctur est tournée par le souverain **cardinal** prochaine a lui – c'est du hault pol du firmament... B (IV, V, 2)*

*..cum acerbae famis tempore gravis atque inexplicabilis indicta **coemptio** profligatura inopia Campaniam provinciam videretur... – ..comme **coemption**, c'est a dire communs achéz griéz et non mie desploiable commandéz et establiz seur le peuple ou temps de la fain eigre, fust veuz a degaster et a tormenter par souffrete et par mesaise la province de Champaigne... B (I, 4, 44)*

*..nam quicquid vivit in tempore id **praesens a praeteritis** in futura procedit... – ..car toute chose qui vit en temps, c'est present qui s'en vet des **preteriz es futurs**, c'est a dire des temps passéz es temps a venir: B (V, 6, 13)*

*..quod ad perimendam **arbitrii libertatem** solum satis est... – ..et ceste seule chose suffist asséz a destruire la **franchise de nostre arbitre**, c'est de nostre jugement ou de nostre volenté. B (V, 3, 46)*

2) le néologisme figure dans la glose, introduite par une expression métalinguistique de type *que l'on appelle*. Cette glose est rattachée à un mot courant, synonyme ou hyperonyme du néologisme, accompagné ou non d'un complément :

*...certe, uti meminisse te arbitror, **consulare imperium**, quod libertatis principium fuerat... – certes bien te remembrez, si comme je cuit, que celle dignité que l'on apeloit **l'empire consulaire**, qui avant avoit esté commencement de franchise... B (II, 6, 6)*

*...Et pour la povreté douteuse, Il parle de la souffraiteuse Que nous apelons **indigence**... (Le *Roman de la Rose* 8185)*

En considérant les néologismes qui sont accompagnés dans les textes de Jean de Meun d'une glose (*cardinal, futur, preteriz, coemption*, etc.), nous constatons qu'il s'agit dans tous les cas de néologismes d'emprunt qui n'ont aucune relation morphologique avec le fonds lexical existant. Sans recours à la glose (ou à un autre procédé explicite), l'interprétation de leur sens serait très problématique pour les contemporains de Jean de Meun (cf. le cas de *correlaire* et *porisme* en binôme).

Nous venons d'étudier deux procédés d'introduction de nouveaux lexèmes dans la langue exploités par Jean de Meun, à savoir le binôme synonymi-

que et la glose. Dans les deux cas il s'agit de procédés bien réfléchis qui fonctionnent comme définition explicite du sens d'un terme néologique. Les néologismes introduits à l'aide de ces procédés relèvent majoritairement de la catégorie 4 de notre classement des néologismes, à savoir néologie d'emprunt, ou, dans le cas du binôme synonymique, néologie sémantique (catégorie 3).

8.2.3 Néologismes syntagmatiques

Nous allons maintenant analyser les modalités d'introduction et les mécanismes d'interprétation des néologismes syntagmatiques, plus précisément de ceux qui appartiennent à la catégorie 2 b) et c) de notre classement. Nous nous intéresserons donc aux lexèmes qui présentent une double relation : ils sont morphologiquement motivés par rapport au lexique français disponible au moment donné et en même temps, leur création/introduction est stimulée voir même directement conditionnée par emprunt au latin.

Tant que le néologisme syntagmatique est un mot construit selon une règle dérivationnelle productive, l'interprétation de son sens ne pose aucun problème aux usagers. En effet, leur compétence lexicale leur permet d'analyser ce mot comme construit et de lui assigner un sens qui est fonction du sens de la base et de (des) l'affixe(s). L'insertion dans le discours d'un mot construit régulier n'est qu'une actualisation d'un mot potentiel, son sens est compris d'emblée sans que le locuteur qui réalise cette actualisation ait besoin d'avoir recours aux procédés auxiliaires qui faciliteraient aux autres locuteurs la compréhension de ce néologisme.

Il est donc intéressant d'observer au sein de notre corpus que les néologismes qui appartiennent à la catégorie 2 b) et c) de notre classement et qui sont attestés pour la première fois chez Jean de Meun ne sont pas accompagnés d'une glose de définition ni ne figurent dans un binôme explicatif. Considérons les exemples suivants :

8.2.3.1 Néologismes syntagmatiques – catégorie 2 b) de notre classement

.. *ratio quoque nec imaginatione nes sensibus utens **imaginabilia** vel sensibilia comprehendit...* – *certez raison elle ne use pas ne de ymaginacion ne de sens et, toutevoiz, comprendt elle les chosez **imaginables** et sensibles...*
B (V, 4, 109)

.. *his versibus de nostrae mentis **perturbatione** conquesta est...* – .. *s'est complainte par ces vers de la **perturbation** de nostre pensee...* B (I, 1, 47)

Les deux lexèmes que nous avons soulignés sont tous les deux néologismes syntagmatiques, *imaginable* est créé selon la règle

$[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ able}]_{\text{Adj}}$ ‹ qui peut être X ›

à partir du verbe *imaginer*, dont la première attestation en français est antérieure à la traduction, *perturbation* est créé selon la règle

$[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ ion}]_N$ ‹ action de X ›,

à partir du verbe *perturber* (première attestation 1130). Comme nous l'avons

démontré (cf. chapitre 5), les deux règles étaient productives à l'époque de la traduction de Boèce par Jean de Meun, les mots *imaginable* et *perturbation* sont donc construits selon les règles qui faisaient partie de la compétence lexicale des locuteurs médiévaux. L'interprétation de sens de ces néologismes ne procède que par l'analyse de la structure interne du lexème par le locuteur sans que d'autres facteurs (contexte, définition explicite) doivent être pris en compte. L'actualisation de ces deux mots potentiels dans le discours (dans la traduction en l'occurrence) était bien entendu stimulée par les mots latins correspondants *imaginabilis* et *perturbatio* du texte original ayant la même structure et le même sens en latin. Mais puisque les sens du verbe français *imaginer* et le sens compositionnel du dérivé *imaginable* correspondent, de même que *perturber* – *perturbation*, le rôle de l'emprunt n'est ici que secondaire et n'a aucune incidence sur la relation entre la base et le dérivé. C'est pour cette raison que nous les rangeons dans la catégorie 2 b). On pourrait citer d'autres exemples de ce type (*accusation*, *excusation*, *exécution*, *imaginatif*, *essencionalité*, etc.), mais la description de leur mise en texte et du mécanisme de l'interprétation de leur sens serait la même que dans le cas de *perturbation* ou *imaginable*.

8.2.3.2 Néologismes syntagmatiques – catégorie 2 c) de notre classement

Le traitement des néologismes que nous avons classés sous la catégorie 2 c) est un peu plus délicat. Comme exemple type de cette catégorie, nous analyserons le cas de *convertible*, attesté pour la première fois dans le *Roman de la Rose* (17 219) :

*Donc seroit ce necessité / Car il s'ensuit, se chose est voire, / Donques est ele necessaire / Par la convertibilité / De voir et de necessité. / Car tele verité possible / Ne puet pas estre **convertible** / Avoec simple neccessite / Si com simple verité.*

Formellement le mot *convertible* se présente comme un mot construit selon la règle $[X]_V \rightarrow [[X]_V \text{ible}]_{\text{Adj}}$ « qui peut être X » à partir du verbe *convertir* qui, lui, est attesté en français depuis le X^e siècle. La raison pour laquelle nous traitons les cas comme *convertible* séparément des lexèmes du type analysé dans le paragraphe précédent réside dans le fait que le français *convertir* et le dérivé *convertible* ne sont pas sémantiquement équivalents. Le verbe *convertir* signifiait en français tout d'abord 1) « amener qqn à adopter une croyance, une religion », plus tard (XII^e siècle) dans le sens 2) « changer une chose en une autre », dans ce sens synonyme de l'ancien français *transmuer*. Par contre *convertible* (*convertibilité*) reçoit, dans le texte de Jean de Meun une nouvelle acception, celle qui du latin *convertibilis* (*convertibilitas*) qui est un terme scientifique de la logique : deux termes ou deux concepts sont convertibles (*convertibiles*) lorsque dans une proposition où l'un est sujet et l'autre prédicat, ils peuvent être intervertis sans changer la vérité de cette proposition. Dans la philosophie scolastique le terme *convertibilitas* désignait la relation qui existait entre les termes transcendants – l'être,

l'un, le vrai et le bon : l'un, le vrai et le bon sont convertibles avec l'être. La loi de convertibilité des transcendants aurait été formulée par Philippe le Chancelier († 1236) et c'est surtout dans ce contexte que le latin scolastique emploie *convertibilitas*, *convertibilis*. Les relations entre les entités étaient donc testées par l'opération de convertibilité ; Jean de Meun utilise les expressions *convertible*, *convertibilité* dans ce sens que leur donne la logique scolastique. On voit donc qu'au moment où *convertible*, emprunt du latin *convertibilis*, apparaît en français, il n'y avait pas de correspondance sémantique entre *convertir* (dans son sens 1 et 2) et *convertible*, autrement dit le sens exacte de *convertible* du *Roman de la Rose* n'était pas interprétable simplement en fonction de sa structure morphologique (comme c'était le cas de *imaginable* ou *accusation* par exemple). Cependant, il se distingue des emprunts complètement immotivés comme *porisme*, *correlaire* ou *indigence* par le fait qu'il y avait, en français, un mot potentiel °*convertible* créable à partir de *convertir* existant qui aurait la signification 1) « qui peut être amené à adopter une croyance » et 2) « qui peut être changé ». Faisons remarquer que les trois sens de *convertible* (deux potentielles et celle du texte de Jean de Meun) ont tous en commun le sème de « changement » qui est le sème fondamental du français *convertir*, mais également du latin *convertere* dans toutes ses acceptions polysémiques. Du point de vue formel, l'expression *convertible* qui apparaît dans le texte de Jean de Meun n'était donc pas complètement nouvelle et inconnue des locuteurs. La bonne interprétation du sens de *convertible*, telle que la demande le texte de Jean de Meun, mettait en jeu deux facteurs : d'une part la compétence lexicale des locuteurs et d'autre part le contexte, l'entourage lexical dans lequel le néologisme figure. Grâce à leur compétence lexicale, les contemporains de Jean de Meun étaient capables d'établir une relation entre *convertir* dans ses acceptions attestées (qui est la base de *convertible* potentiel avec les sens 1) et 2), et *convertible* du texte de Jean de Meun et d'assigner ainsi un fond de sens au néologisme – sème de « changement ». Le contexte joue ensuite un rôle désambiguisateur puisqu'il oriente le lecteur vers une interprétation relevant du champ lexical de la logique scolastique. Au moyen de ce procédé d'interprétation ainsi complexe, le lecteur arrive à saisir le sens du message que lui communique l'auteur sans qu'il soit nécessaire que celui-ci alourdisse le texte de son poème d'une définition explicite.

8.2.3.3 Le rôle du contexte

Nous venons de mentionner le contexte en tant que facteur indispensable pour l'interprétation du sens des néologismes. L'on ne saurait trop insister sur l'importance de la relation entre le sens d'une unité lexicale et le contexte dans lequel elle se trouve. Il joue en effet un rôle crucial dans la mesure où il amène le lecteur à opter pour une interprétation de sens du lexème de sorte qu'il soit compatible avec le sens contextuel. J. Filipec (1995 : 33) parle même des sèmes contextuels qui sont à comprendre comme sèmes communs

à plusieurs unités lexicales qui renvoient, dans un contexte donné, au même référent. Ces sèmes contextuels affectent, dans une mesure variable, le sens de toute unité lexicale en restreignant le choix des interprétations possibles. Les mots en contexte se précisent et se déterminent mutuellement et c'est seulement en contexte que s'actualisent les différentes acceptions des mots polysémiques qui à l'état isolé n'ont qu'un sens fondamental, vague. Du point de vue de la néologie lexicale, le contexte participe d'une manière décisive au processus de la néologie sémantique. Quelle que soit le procédé de l'innovation sémantique (métonymie, métaphore ou emprunt) le contexte, qui actualise cette innovation, suffit à lui même de la rendre compréhensible pour les locuteurs (pourvu qu'elle ne soit pas complètement éloignée des acceptions précédentes). Observons par exemple le cas de l'innovation sémantique du mot *conception* dans la traduction de Boèce :

*.. quod illa non imaginatione vel sensu sed in rationali **conceptione** considerat... – et ce meismes regarde bien raison, mais ce n'est mie par ymaginacion ne par sens, ainçois le regarde par raisonnable **conception**.* B (V, 4, 114)

On voit bien que ce contexte précis élimine le sens 1 de *conception* (1190) qui était « action de former un enfant dans l'utérus ». L'interprétation du sens néologique de cette occurrence passe par le sens fondamental du sémème de *conception* 1 que l'on pourrait définir comme « action de former qqc à l'intérieur de qqc ». Le contexte précis du texte boécien où on parle des capacités cognitives des différentes instances – sens, raison et intelligence – complète le sens fondamental en lui afférant des sèmes qui relèvent de l'entourage lexical immédiat. Le nouveau sens de *conception* qui se dégage du contexte est désormais : « action de former une idée par (dans) la raison ». Que cette innovation a pour origine l'emprunt de l'un des sens du latin *conceptio* importe peu. Les deux sens, celui de *conception* (1190) et celui de *conception* du texte de Jean de Meun, ont le sème fondamental en commun et la compréhensibilité est assurée d'emblée grâce au contexte. En ceci la description du cas de *conception* se rapproche beaucoup de l'exemple de *convertible*, à cette différence près, que dans le cas de *convertible* nous étions obligé d'opérer avec la notion « mot potentiel », °*convertible* dérivé du *convertir* existant. Cela ne fait que confirmer l'hypothèse qui dit que le statut linguistique des mots potentiels et des mots attestés est le même (cf. p. 66).

8.3 Conclusion

Au terme de ce chapitre consacré aux mécanismes d'insertion et aux procédés d'interprétation des néologismes dans le cadre de l'acte de communication entre l'auteur Jean de Meun et son lectorat, on peut formuler les conclusions suivantes.

Nous avons démontré que les manières de la mise en discours des néologismes dépendent largement du type de la néologie. Pour les néologismes d'emprunt, qui n'ont aucune relation morphologique avec le lexique existant,

tant, l'auteur, soucieux d'être compris par le lecteur, doit avoir recours aux procédés de définition explicites, tels le binôme synonymique de structure *A ou B* ou la glose qui rend explicitement le sens du néologisme en le paraphrasant. En ce qui concerne les néologismes syntagmatiques du type 2 b), la compréhension du sens de ces formations est assurée d'emblée grâce à la compétence lexicale des locuteurs. Il est intéressant d'observer que tous les néologismes syntagmatiques relevant de cette catégorie dont la première attestation est celle des textes de Jean de Meun sont mis en phrase directement sans que l'auteur doive avoir recours à un procédé explicatif quelconque. Cette constatation est l'une des preuves confirmant que la dérivation savante s'était constituée au sein du système morphologique français avant la fin du XIII^e siècle. Finalement, nous nous sommes intéressés au fonctionnement de la néologie sémantique. Nous avons démontré que le facteur le plus important pour la compréhension de ce type de néologie est le contexte. Le contexte actualise toute innovation sémantique quelle que soit son origine et suffit à lui seul de la rendre compréhensible au lecteur. Cependant, dans le cas où le nouveau sens d'un lexème est trop éloigné de ses acceptions précédentes⁸, le contexte seul risque de ne pas assurer entièrement la bonne compréhension de cette nouvelle acception. Pour éviter ce risque, l'une des solutions qui s'offre au traducteur médiéval est le recours au binôme – le cas de *absolu* dans le texte de la traduction de Boèce par Jean de Meun en est un exemple.

8 Cela concerne en particulier les innovations sémantiques effectuées par la voie de l'emprunt.